

RCS : TOULOUSE

Code greffe : 3102

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de TOULOUSE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2008 B 03531

Numéro SIREN : 508 792 918

Nom ou dénomination : 2M.COM

Ce dépôt a été enregistré le 20/04/2023 sous le numéro de dépôt A2023/009016

# **SELAS Cabinet E.A.S.I.**

**Expert – Comptable**

Inscrit au Tableau de l'ordre de Lille

**Commissaire aux Comptes**

Inscrit sur la liste nationale des commissaires aux comptes, rattaché à la CRCC de Douai

**2M.COM**

**Société à responsabilité limitée au capital de 1.000 euros**

**Siège social : 18 Rue des Lilas**

**31500 TOULOUSE**

**508 792 918 RCS TOULOUSE**

**Rapport du commissaire à la transformation sur  
la transformation de la société**

**2M.COM**

**Société à responsabilité limitée en société par  
actions simplifiée**

# **SELAS Cabinet E.A.S.I.**

**Expert – Comptable**

Inscrit au Tableau de l'ordre de Lille

**Commissaire aux Comptes**

Inscrit sur la liste nationale des commissaires aux comptes, rattaché à la CRCC de Douai

Aux associés,

En notre qualité, de commissaire à la transformation désigné en application des dispositions de l'article L. 224-3 du même code par décision de l'Associé Unique en date du 31 mars 2023, nous avons établi le présent rapport afin de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R. 224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

## **Mission du commissaire à la transformation**

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

A contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;

A vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

**Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.**

**Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.**

Fait à LABEGE, le 18 avril 2023.

Le Commissaire à la Transformation

Cabinet E.A.S.I.



Cyril GEVAERT